

**Certificat d'examen de type
n° F-06-H-0267 du 13 mars 2006**

**Organisme désigné par
le Ministère chargé de l'Industrie
par arrêté du 22 août 2001**

DDC/22/ E014101-D7

**Opacimètres CAPELEC
types CAP3200-OPA et CAP3200-4GAZOPA**

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure et de l'arrêté du 22 novembre 1996 relatif à la construction, au contrôle et à l'utilisation des opacimètres.

FABRICANT :

CAPELEC – 126 rue Emile Baudot – Le Millénaire – 34000 MONTPELLIER

OBJET :

Le présent certificat renouvelle pour une durée limitée à six mois le certificat n°F-05-H-0351 du 28/02/2005 relatif aux opacimètres CAPELEC types CAP3200-OPA et CAP3200-4GAZOPA qui complète le certificat n° F-03-H-161 du 28 avril 2003 relatif aux opacimètres CAPELEC types CAP3000-2, CAP3200-OPA et CAP3200-4GAZOPA qui lui-même, complète la décision n° 01.00.852.001.2 du 5 mars 2001 relative à l'opacimètre CAPELEC modèle CAP3000-2.

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques des opacimètres objet du présent certificat sont identiques à celles des types et modèles définis dans les certificats et décision précités.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

La marque de conformité au type figurant sur la plaque d'identification des instruments concernés par le présent certificat est identique à celle fixée par le certificat n° F-05-H-0351 précité.

SCELLEMENTS :

Les scellements sont constitués par des étiquettes autocollantes destructibles par arrachement. Une est située sur la face arrière de la cellule de mesure et l'autre sur la partie latérale du boîtier .

CONDITIONS PARTICULIERES DE VERIFICATION

Les conditions particulières de vérification définies dans les décisions et certificats précités restent applicables.

DEPOT DE MODELE :

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national de métrologie et d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E014101-D7, chez le fabricant et chez le demandeur.

VALIDITE :

Le présent certificat est valable six mois à compter de la date figurant de le titre de celui-ci.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER
Directrice Développement et Certification